

# À partir de combien d'années d'ancienneté un agent de nettoyage a-t-il droit à un jour de congé supplémentaire ?

## Réponse courte

Un agent de nettoyage a droit à un premier **jour de congé supplémentaire** à partir de la **11e année** d'ancienneté dans l'entreprise, conformément à l'article 14.6 de la CCT Nettoyage de bâtiments 2025-2028. Son congé annuel passe alors de **26 à 27 jours** ouvrables, soit un jour de plus que le minimum conventionnel.

Des jours supplémentaires s'ajoutent ensuite aux paliers suivants : **28 jours** à partir de la 16e année et **29 jours** à partir de la 26e année. Ce système de congé d'ancienneté se cumule avec le congé de base de 26 jours ouvrables. L'ancienneté acquise chez un cédant est intégralement préservée en cas de transfert de contrat d'entretien.

## Définition

Le **congé d'ancienneté** est un droit à des jours de congé supplémentaires prévu par l'article 14.6 de la CCT Nettoyage de bâtiments 2025-2028. Il récompense la **fidélité du salarié** à son entreprise par des jours de repos additionnels accordés par paliers progressifs, en complément du congé annuel de base de 26 jours ouvrables.

## Conditions d'exercice

L'article 14.6 de la CCT prévoit trois paliers de congé supplémentaire en fonction de l'ancienneté dans l'entreprise.

Ancienneté	Jours de congé total	Jours supplémentaires
< 11 ans	26 jours	0
? 11 ans	27 jours	+1
? 16 ans	28 jours	+2
? 26 ans	29 jours	+3

## Modalités pratiques

Le congé d'ancienneté s'ajoute automatiquement au solde de congé dès que le palier est atteint.

Aspect	Détail
Congé de base	26 jours ouvrables (208 heures pour 40h/semaine)
Premier palier	11e année : +1 jour
Maximum supplémentaire	+3 jours (à partir de la 26e année)
Naissance du droit	Après 3 mois de travail ininterrompu (art. 14.3)
Ancienneté de transfert	Intégralement comptabilisée (art. 5.2.g)
Demande de congé	Via formulaire Annexe II, avant le 28 février

## Pratiques et recommandations

**Mettre à jour** le solde de congé de chaque salarié dès qu'il atteint un nouveau palier d'ancienneté, qui déclenche aussi une majoration salariale, évite les oublis et les réclamations en fin d'année.

**Intégrer** les jours de congé d'ancienneté dans la planification annuelle des absences permet d'anticiper les besoins en remplacement sur les chantiers.

**Vérifier** la reprise d'ancienneté lors de chaque transfert de contrat d'entretien garantit que le salarié bénéficie immédiatement du bon nombre de jours de congé chez le cessionnaire.

**Conserver** les documents attestant de l'ancienneté, notamment les avenants de transfert et certificats de travail antérieurs, constitue la preuve du droit en cas de contestation.

## Cadre juridique

Référence	Objet
Art. 14.6 CCT Nettoyage de bâtiments 2025-2028	Congé d'ancienneté
Art. 14.2 CCT Nettoyage de bâtiments 2025-2028	Congé annuel de base (26 jours)
Art. 14.3 CCT Nettoyage de bâtiments 2025-2028	Naissance du droit au congé
Art. 5.2.g CCT Nettoyage de bâtiments 2025-2028	Préservation des droits en cas de transfert
Art. <u>L.233-4</u> du Code du travail	Congé annuel de récréation

Le seuil de 11 ans pour le premier jour de congé supplémentaire est identique à celui de la majoration salariale pour ancienneté. Les deux avantages se cumulent et utilisent la même ancienneté de référence, y compris celle acquise lors d'un transfert de contrat d'entretien.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.